

Chers adhérents et adhérentes,

La CFE est heureuse de vous présenter sa lettre d'actualités et vous souhaite un bel été !



ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Le conseil d'administration est pleinement engagé pour la pérennité de la CFE dans le système de Sécurité sociale et l'amélioration du service aux assurés.

Ainsi, la Caisse ouvre désormais **la possibilité aux travailleurs non salariés installés à l'étranger de cotiser à l'assurance vieillesse**, une mesure issue des Assises de la protection sociale. Par ailleurs, dès 2027, de nouveaux contrats santé seront proposés aux entreprises de certains pays, incluant pour leurs salariés **le service de tiers payant hospitalier et d'assistance**, répondant à une demande récurrente.

La CFE est également engagée dans des projets structurants pour moderniser les interactions avec les assurés, notamment via des outils performants basés sur l'IA.

Sur le plan financier, **le résultat 2025 est positif à +11,7 M€**, grâce à la

revalorisation des cotisations (+11 M€), une consommation de soins modérée, la maîtrise des frais de gestion et une reprise de provisions de 22,7 M€. Cependant, l'équilibre structurel n'est pas encore atteint et les missions de service public restent à la charge quasi-exclusive de la CFE : absence de barrières d'âge, de questionnaire médical ou de plafond de remboursement, dispositif « catégorie aidée ».

Aussi, 2026 doit être l'année des fondations pour l'avenir. Les échanges avec l'État se poursuivent pour élaborer la **convention de partenariat 2027-2030**, intégrant les recommandations d'un rapport IGAS-IGF de 2025. Les grandes orientations stratégiques — amélioration du service, pérennité financière et maîtrise des coûts — sont déjà arrêtées. Les travaux se finaliseront fin 2026 pour une convention prometteuse ! Bon été à tous.



SOMMAIRE

- 1 **Le rapport d'activité 2025 - Perspectives 2026**
- 2 **Extension de l'assurance vieillesse aux non-salariés**
- 3 **Tiers payant hospitalier et assistance - Projet 2027**
- 4 **Expérimentation ALOIS : l'extension se poursuit**

1 **Le rapport d'activité 2025 - Perspectives 2026 de la CFE est paru !**

Comme chaque année, la CFE présente son rapport d'activité. Il établit le bilan de l'année 2025, présente nos chiffres clés et les tendances observées et aborde nos projets et perspectives pour 2026. Consultez-le en cliquant [ici](#).

La CFE est confrontée à une demande croissante d'expatriés souhaitant cotiser à l'assurance vieillesse française (retraite de base CNAV), alors qu'ils ne sont pas salariés. La réglementation le permettant, il a été acté en bureau du Conseil de mai dernier que les travailleurs non salariés (« indépendants ») pouvaient désormais adhérer à l'assurance vieillesse CFE. Pour rappel, l'assurance vieillesse permet de continuer à cotiser au régime de retraite de base français alors que l'on est expatrié : la CFE collecte vos cotisations volontaires et les reverse intégralement au régime de retraite, alimentant ainsi votre relevé de carrière et sécurisant votre future retraite française. Pour plus d'informations, contactez-nous : 01 64 14 62 62 (prix d'un appel local).

À retenir

Les non-salariés peuvent désormais adhérer à l'assurance vieillesse CFE

3 Tiers payant hospitalier et assistance pour les contrats collectifs : projet validé pour 2027

Le service TPH-Assistance, dont la gestion est assurée par VYV ES, bénéficie depuis 2020 à nombre de nos adhérents individuels santé, dans une trentaine de pays. Ce service est très apprécié : accès à des réseaux d'hôpitaux conventionnés sans reste à charge ou avec un reste à charge modéré ; assistance médicale par un opérateur qualifié et reconnu. Aussi, le conseil d'administration de juin 2026 a-t-il décidé de proposer courant 2027 aux entreprises couvrant des salariés à la CFE en santé, sans complémentaire santé internationale, un nouveau produit santé intégrant ce service dans les pays où il est disponible.

À retenir

Modalités communiquées au 1er trimestre 2027

Expérimentation ALOIS : l'extension se poursuit.

4

En 2025, la CFE a engagé un nouveau partenariat avec le réseau Aloïs, association spécialisée dans le dépistage et la prise en charge des troubles neurocognitifs. L'objectif est de favoriser un diagnostic précoce auprès des assurés, afin de mieux prévenir l'évolution de ces pathologies et d'améliorer la prise en charge. Dans le cadre de cette expérimentation, la CFE a proposé à un panel d'adhérents âgés de 50 à 70 ans résidant au Maroc, en Tunisie et au Sénégal de bénéficier d'une téléconsultation gratuite avec un médecin du réseau Aloïs. Les consultations, réalisées à distance, permettent d'identifier d'éventuels troubles cognitifs et d'orienter les assurés vers un suivi adapté. Au total, 5 000 assurés ont été invités à participer à l'expérimentation. À l'automne 2025, le réseau Aloïs avait réalisé **98 téléconsultations**, à la suite de **130 contacts établis** avec les personnes ciblées. La CFE poursuit et élargit le dispositif en 2026, avec une tranche d'âge étendue de 40 à 85 ans et de nouveaux pays participants, dont la Côte d'Ivoire, l'île Maurice et le Cambodge.

À retenir

98 téléconsultations réalisées
Extension 2026 : 40-85 ans



Mise à jour du guide de l'adhésion !

Vous souhaitez tout connaître sur nos offres et nos services, savoir comment vous pouvez en bénéficier : téléchargez le guide de l'adhésion.

[Télécharger →](#)